PRIMATURE	BURKINA FASO La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT	
COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES	
(PP-G N°009-2025)	
	P' 1 1/ C'U 4 OHEDD AOCO
<u>-</u>	Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
	Ouagadougou, le 12 mars 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 12 mars 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 50 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers de l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité.

L'adoption de ce décret permet à l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité de se doter de textes règlementaires en vue d'accomplir ses missions, conformément au décret n°2014-611/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère économique.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports.

Le premier rapport est relatif à une ordonnance portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°7695-BF et de dons GFF n° TFC 6804 et GFF n° TFC 6805 signés le 12 février 2025 entre le Burkina Faso et la Banque mondiale pour le financement du Projet de renforcement de la performance et de la résilience des systèmes de santé (PRPRSS).

Le coût total du PRPRSS est de 103 703 808 220 F CFA dont 93 145 894 000 F CFA pour l'accord de financement avec l'Association internationale de développement (IDA) et 10 557 914 220 F CFA pour les accords de dons GFF.

L'objectif du projet est de renforcer la résilience du système de santé et d'améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé, en mettant l'accent sur les populations vulnérables et déplacées. Il s'agira de manière spécifique :

- de renforcer l'offre de services de santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent-jeune et la nutrition ;

- d'améliorer la résilience du système de santé par le renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences de santé publique et évènements inhabituels ;
- de soutenir les réformes visant à renforcer le financement durable, la gouvernance, la performance, l'équité et la résilience dans le secteur de la santé.

L'adoption de cette ordonnance permet la ratification des Accords de crédit et de dons signés le 12 février 2025 entre le Burkina Faso et la Banque mondiale, conformément aux dispositions de la loi n°40-2024/ALT du 20 décembre 2024 portant habilitation du Gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance, la ratification des accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

Le deuxième rapport est relatif à une ordonnance portant autorisation de ratification des Accords de prêts, signés le 03 février 2025, entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports-phase 1.

Le coût global du programme est de **148 309 347 210 F CFA** avec une contribution de la BAD de **55 272 827 500 F CFA**.

Le Programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports-phase 1 contribuera à l'amélioration de la chaîne logistique nationale et régionale des transports afin de stimuler le commerce interrégional.

Le programme a une durée de cinq (5) ans et interviendra dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades.

Les principaux résultats attendus sont :

- la réhabilitation de 70,3 km de route ;
- la construction de 10 km de voies pavées ;
- la construction de 50 km de pistes rurales ;
- la construction du pont frontalier sur la Léraba (100 m);
- la construction/réhabilitation de diverses infrastructures sociales (centres de santé, écoles, maisons communautaires, etc.).

L'adoption de cette ordonnance permet la ratification de cet accord de prêt avec la BAD, conformément aux dispositions de la loi n°40-2024/ALT du 20 décembre 2024 portant habilitation du Gouvernement à autoriser, par voie d'ordonnance la ratification des accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

Le troisième rapport est relatif à un projet de décret portant modification du décret n°2023-1312/PRES-TRANS/PM/MEFP/MSJE du 06 octobre 2023 portant création d'un Etablissement public de l'Etat à caractère administratif (EPA) dénommé « Burkina Suudu Bawdè» (BSB).

L'innovation majeure de la modification du décret portant création de BSB concerne le retrait des missions en lien avec la gestion de la certification professionnelle au profit de la Direction générale des examens, de la certification et des concours (DGECC) du ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique.

L'adoption de ce décret permet de modifier le décret n°2023-1312/PRES-TRANS/PM/MEFP/MSJE du 06 octobre 2023 portant création d'un Etablissement public de l'Etat à caractère administratif (EPA) dénommé « Burkina Suudu Bawdè» (BSB).

Le quatrième décret porte création d'un Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité.

Au regard des défis sécuritaires, la mise en place de mécanismes de soutien logistique et social adaptés aux besoins des Forces de défense et des Forces de sécurité s'avère impérative. Les personnels des Forces de défense et des Forces de sécurité ainsi que leurs familles sont confrontés à des difficultés d'accès aux produits de grande consommation et aux équipements essentiels. Cette situation impacte directement leur moral et leur efficacité opérationnelle.

La création d'un Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité, un établissement public à caractère économique, est une initiative destinée à soulager les personnels des Forces de défense et des Forces de sécurité ainsi que leurs familles par la mise à disposition de produits à des prix abordables.

Ce décret vise entre autres, à :

- renforcer la solidarité nationale par le soutien aux familles des militaires engagés dans la lutte contre le terrorisme ;
- renforcer le moral des troupes en améliorant leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie ;
- mettre en place un réseau logistique fiable pour la distribution des produits dans les différentes régions militaires et administratives.

L'adoption de ce décret permet la création d'un Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité en vue d'améliorer les conditions de vie des Forces de défense et des Forces de sécurité ainsi que celles de leurs familles.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif à un projet de décret portant fin de fonction du Consul honoraire du Burkina Faso à Izmir, République de Türkiye.

Le Consulat honoraire du Burkina Faso à Izmir a été ouvert par décret n°2013-1130/PRES/PM/MAECR/MEF du 12 décembre 2013, suivi de la nomination de Monsieur Halil KUCUKBAY en qualité de Consul honoraire par décret n°2013-1131/PRES/PM/MAECR/MEF du 12 décembre 2013.

Toutefois, l'Ambassade du Burkina Faso à Ankara a fait le constat depuis un certain temps du non fonctionnement du Consulat honoraire du Burkina Faso à Izmir et toutes les tentatives pour entrer en contact avec le Consul honoraire sont restées vaines. En outre, le Consulat honoraire ne figure plus sur le portail diplomatique du ministère turc des Affaires étrangères.

L'adoption de ce décret permet de mettre fin aux fonctions de Monsieur Halil KUCUKBAY en qualité de Consul honoraire du Burkina Faso à Izmir, République de Türkiye, conformément au décret n°2024-0453/PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP du 17 avril 2024 portant règlementation de l'ouverture des Postes consulaires honoraires et de l'exercice de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger.

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de **Monsieur Gildas Habib Bignon AGONKAN**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin auprès du Burkina Faso, avec résidence à Niamey au Niger.

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République gabonaise auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Fabrice BOUSSOUGOU BOUSSOUGOU**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République gabonaise auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **un décret** portant conditions, modalités et barème des transactions applicables en cas d'infraction à la règlementation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso.

Ce décret est une application de la loi n°041-2024/ALT du 20 décembre 2024 portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso.

Avec une riche tradition culturelle, le Burkina Faso a l'ambition de développer une industrie cinématographique compétitive à même de soutenir substantiellement son développement économique et social. La régulation de ce secteur s'avère donc nécessaire à l'effet de renforcer la structuration des acteurs et leur professionnalisation dans les différentes branches d'activités.

Ce décret vise le renforcement des mesures de structuration et de régulation de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée en instaurant un mécanisme rapide et dissuasif pour sanctionner les infractions.

L'adoption de ce décret permet d'encadrer la filière du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée, conformément à la loi n°041-2024 /ALT du 20 décembre 2024 portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil adopté décret relecture décret un portant du 30 n°2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du décembre 2011 portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2019-0676/PRES/PM/MINEFID/MS/MCIA du 26 juin 2019.

Au Burkina Faso, le tabac était la cause de mortalité de plus de 4 800 personnes par an, dont 1 300 non-fumeurs victimes du tabagisme passif, selon Tobacco Atlas 2017.

La mise en œuvre du décret n°2011-1051/PRES/PM/MS/MEF du 30 décembre 2011 portant conditionnement et étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2019-0676/PRES/PM/MINEFID/MS/MCIA du 26 juin 2019, combinée à d'autres actions de lutte antitabac par le Gouvernement burkinabè ont contribué à réduire la prévalence du tabagisme dans notre pays qui est passée de 19,8% en 2013 à 13,6% en 2021.

La relecture de ce décret et de son modificatif vise à prendre en compte les directives sur l'application de l'article 11 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) qui invite les Etats parties à adopter le conditionnement neutre pour plus d'efficacité des mises en gardes sanitaires.

Le conditionnement neutre est un ensemble de mesures visant à interdire l'utilisation de logo, de couleur, d'image de marque ou de texte promotionnel sur les emballages des produits du tabac hormis le nom de la marque et de sa variante qui doivent être imprimés en caractères normaux et dans une couleur standardisée.

Les innovations majeures de ce décret portent sur l'instauration d'une couleur uniforme, mate et moins attrayante des emballages de cigarettes ainsi que l'obligation de couvrir au moins 80% de chacune des principales faces des paquets de cigarettes par des avertissements sanitaires graphiques.

L'adoption de ce décret permet de renforcer la règlementation sur le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac au Burkina Faso, en vue de contribuer à protéger la santé des populations par la réduction de la consommation du tabac.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant modalités de fixation des rémunérations des membres des Conseils d'administration des Sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale.

En application des décisions de la 32^e session de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) tenue du 27 au 28 juin 2024, des critères ont été identifiés pour encadrer la fixation des rémunérations des membres des Conseils d'administration des Sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale (EPPS).

Ainsi, une classification des sociétés d'Etat et des EPPS en fonction du chiffre d'affaires et du total produits techniques des cinq (05) derniers exercices sociaux a été proposée en tenant compte de la santé financière des entités concernées.

Ce décret vise à stabiliser l'évolution des montants servis aux membres des Conseils d'administration et à garantir leur soutenabilité. Il vise également à assurer l'équité et à améliorer la gouvernance de ces entités.

L'adoption de ce décret permet d'harmoniser les indemnités des membres et présidents de Conseils d'administration ainsi que les membres des comités spécialisés des sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère des Infrastructures et du désenclavement.

Le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement a consacré le changement de la dénomination du « ministère des Infrastructures » en « ministère des Infrastructures et du désenclavement ». En outre, la volonté du Gouvernement de mettre l'accent sur les études et les travaux en régie nécessite une réorganisation de la Direction générale en charge des études techniques.

L'adoption de ce décret permet au ministère des Infrastructures et du désenclavement de disposer d'un organigramme en vue d'accomplir ses missions, conformément au décret 2024-1170/PRES/PM du 04 octobre 2024 portant organisation-type des départements ministériels.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers modifiés de « Burkina Suudu Bawdè» (BSB).

Ce décret vise à corriger certaines insuffisances du décret n°2023-1443/PRES-TRANS/MSJE/MEFP du 25 octobre 2023 portant approbation des statuts particuliers de « Burkina Suudu Bawdè ».

L'adoption de ce décret permet à « Burkina Suudu Bawdè » (BSB) d'améliorer son fonctionnement et de remplir plus efficacement ses missions.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Economie et des finances a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso au Forum sur le financement du développement et à la 4^e session du Comité préparatoire de la 4^e conférence internationale sur le financement du développement, prévus respectivement les 28 et 29 avril 2025 et les 30 avril et 1^{er} mai 2025 à New York.

Ces rencontres ont pour objectifs d'offrir une plateforme multilatérale et inclusive pour l'élaboration de politiques de financement à long terme afin de satisfaire les priorités du développement durable et de mobiliser des ressources en faveur des pays les plus vulnérables.

Organisées par les Nations unies, elles sont une tribune d'opportunités pour le Burkina Faso de présenter les nouvelles orientations de développement définies par le Gouvernement, notamment les besoins en financement pour endiguer la crise sécuritaire et rétablir la paix et le vivre-ensemble. Ces rencontres constituent la pièce maîtresse du suivi des résultats des Conférences internationales du développement tenues à Monterrey (Mexique), Doha (Qatar) et Addis-Abeba (Ethiopie).

II.2. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à l'accréditation du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) en tant qu'entité nationale d'accès direct au Fonds vert pour le Climat (FVC).

Le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE), fonds d'Etat sous la tutelle technique du ministère en charge de l'environnement, a entrepris depuis octobre 2019, son accréditation au Fonds vert pour le Climat en tant qu'entité d'accès direct. Après avoir franchi les étapes du processus, l'accréditation du FIE au FVC a été officiellement approuvée le 18 février 2025, à l'occasion de la

41^e session du Conseil d'administration du FVC, tenue à Songdo en République de Corée du Sud. Cette accréditation est une opportunité pour le Burkina Faso d'accéder directement à des financements pour soutenir des actions climatiques avec d'importantes retombées socio-économiques et environnementales.

L'accréditation du FIE au FVC permet au Burkina Faso de mobiliser des financements sous forme de subventions à hauteur de **20 000 000 000 F CFA** à l'horizon 2027 pour la mise en œuvre de projets et programmes en matière de changements climatiques.

II.3. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil **plusieurs communications** parmi lesquelles :

une communication relative à l'organisation de la 5^e édition de la
 « Nuit des médaillés », prévue le 28 mars 2025 à Ouagadougou.

Cette « Nuit des médaillés » reconnaîtra le mérite de **241 athlètes** et **76 encadreurs** qui ont obtenu **322 médailles** toutes disciplines sportives confondues. Elle constitue une marque de reconnaissance de la Nation à nos sportifs et à leurs encadreurs.

L'édition est placée sous le très haut patronage du Président du Faso, Chef de l'Etat.

- une communication relative à l'organisation des assises nationales du sport et des loisirs, prévues du 31 mars au 15 avril 2025.

L'objectif général de ces assises est d'optimiser la contribution du secteur des sports et loisirs au développement socio-économique et culturel du Burkina Faso. Ces assises ont l'ambition d'apporter des réponses destinées à combler les insuffisances du secteur en termes d'organisation, de structuration, de

gouvernance, d'infrastructures accessibles et de qualité et surtout de mobilisation de ressources financières.

Elles sont un cadre de réflexion visant à redynamiser le secteur des sports et des loisirs au Burkina Faso et constituent une tribune pour faire l'état des lieux, identifier les défis spécifiques et formuler des recommandations en vue d'apporter des solutions durables.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Edgard Sié **SOU, Mle 28 405 X,** Administrateur civil, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Burkina Faso à Brasilia (République fédérative du Brésil).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Adama **OUATTARA**, **Mle 247 522 D**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur San **TRAORE**, **Mle 212 184 Z**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Madame Nouéba-I-Mwin Nina Augustine **SOMDA**, **Mle 229 880 A**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Chargé d'études.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Fiacre **BASSON**, **Mle 214 347 N**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chef de département de la gouvernance, de la planification et du suivi-évaluation au Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire ;
- Monsieur Ousmane **ZONGO**, **Mle 111 110 S**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Chef du département de la coordination, de la planification et des innovations au Secrétariat technique de l'Offensive agropastorale et halieutique ;

- Monsieur Tasré **BOUDA**, **Mle 207 913 J**, Economiste planificateur, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Chef du département des études, de la prospective et des politiques du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Abdou Razague **MAIGA**, **Mle 96 940 D**, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 11e échelon, est nommé Trésorier provincial des Balé;
- Monsieur Augustin **YABRE**, **Mle 119 304 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Bazèga ;
- Monsieur Boureima **OUATTARA**, **Mle 216 173 V**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Kourwéogo ;
- Monsieur Brahima **SIGRIYOUMA**, **Mle 257 125 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Trésorier provincial de la Kossi ;
- Monsieur Olivier **ZOUNDI**, **Mle 294 366 A**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Nahouri ;
- Monsieur Saïdou **NABALOUM, Mle 49 089 A,** Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Ganzourgou;
- Monsieur Boris Sylvain **NITIEMA, Mle 303 060 X,** Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Sourou;
- Monsieur Christophe **BADO**, **Mle 225 070 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier provincial du Zondoma ;
- Madame Romaine Raïssa Fatima Bienvenue **ZIDOUEMBA**, **Mle 202 686 Y**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1ère classe, 5e échelon, est nommée Chef de département de l'information, de la communication et du partenariat au Secrétariat permanent de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso (SP-ITIE BF);

- Monsieur Ambroise OUEDRAOGO, Mle 104 653 N, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER);
- Monsieur Emile **NIKIEMA**, **Mle 294 294 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL);
- Monsieur Saliou **TRAORE**, **Mle 219 248 N**, Contrôleur du trésor, 1ère classe, 4e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds Dumu Ka Fa;
- Monsieur Ousseiné **SAWADOGO**, **Mle 219 210 H**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre national des semences forestières (CNSF);
- Monsieur Palingwendé Parfait **ILBOUDO**, **Mle 294 323 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds Faso Kuna Wili :
- Monsieur Saliho **KONATE**, **Mle 219 230 E**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP);
- Monsieur Salifou **DERA**, **Mle 278 089 Z**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE);
- Monsieur Evariste **KANTAGSBA**, **Mle 55 704 K**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire, de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT);

- Monsieur Sékou **KOMI, Mle 235 916 M,** Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds burkinabè pour le développement économique et social (FBDES);
- Madame Pauline **KOURAOGO**, **Mle 200 055 W**, Contrôleur des services financiers, 1ère classe, 4e échelon, est nommée Comptable principal des matières du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Aguima Abdoulaziz **YONLY**, **Mle 111 488 S**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur de la police des frontières ;
- Monsieur Pakindsama OUEDRAOGO, Mle 239 807 L, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la police judiciaire.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Sakma Christophe **SIMPORE**, **Mle 212 394** C, Greffier en chef, 1ère classe, 9e échelon, est nommé Greffier en Chef, Chef de greffe du Conseil d'Etat.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Palamanga **OUOBA**, **Mle 245 646 H**, Médecin généraliste, catégorie PC, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de la Santé du Centre-Nord.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Borlli Michel Jonas **SOME**, **Mle 102 929 F**, Enseignant-chercheur, catégorie P2, 1^{er} grade, 2^e échelon, est nommé Secrétaire général.

I. AU TITRE DU MINISTERE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Relwêndé François 1^{er} Jumeau **OUEDRAOGO**, **Mle 220 704 F**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur général de la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).
- J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES
- Madame Wendlamita Carine Olivia SIRYOUMA/ZOUNGRANA,
 Mle 214 976 N, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 8^e échelon,
 est nommée Directrice des affaires juridiques et du contentieux.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Windemi dit Charles **PAMTABA**, **Mle 59 016 A**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie 1, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Poni ;
- Monsieur Wendgnesba Paul Rodrigue **NASSA**, **Mle 222 097 T**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Séno ;
- Monsieur Karim YEYE, Mle 94 590 G, Inspecteur des eaux et forêts,
 1ère classe, 4e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts de la Sissili;
- Monsieur Hama BOUBAKAR, Mle 311 823 Y, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Soum ;
- Monsieur Météo MALO, Mle 42 855 W, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1A, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Sourou;

- Monsieur Yiendié **LANKOANDE**, **Mle 94 504 A**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie 1, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts de la Tapoa;
- Monsieur Nebila Paulin **BATIONO**, **Mle 94 548 A**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1A, 3^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Tuy;
- Monsieur Apollinaire **OUEDRAOGO**, **Mle 202 487 D**, Inspecteur des Eaux et forêts, catégorie 1A, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Yagha;
- Monsieur Adama ZANRE, Mle 327 658 S, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Yatenga;
- Monsieur Hamadé **TRAORE**, **Mle 202 540 K**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Ziro ;
- Monsieur Patindé Abdoul Kader **ZONGO**, **Mle 109 148 Z**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Zondoma ;
- Monsieur Adama 2^e Jumeau **KALMOGO**, **Mle 327 660 E**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial des eaux et forêts du Zoundwéogo.

L. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Jean-Baptiste KOUMBEM, Mle 117 243 D, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe 12^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs de l'Est;
- Monsieur Seydou **KABORE**, **Mle 117 250 M**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs des Hauts-Bassins;

- Monsieur Abdoul Kadré **BANCE**, **Mle 204 596 Y**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs du Nord;
- Monsieur Abdoulaye **BANCE**, **Mle 85 214 V**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs du Plateau-Central;
- Monsieur Ambroise **OUANGRE**, **Mle 327 612 P**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs du Sahel;
- Monsieur Adama **KONFE**, **Mle 220 352 Y**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi des Cascades ;
- Monsieur Bêbê Arnaud **NOUFE**, **Mle 304 371 X**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Centre ;
- Monsieur Sibiri Félix **ZOUNGRANA**, **Mle 246 611 W**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Est;
- Madame Nida Blanche HIEN/TRAORE, Mle 228 360 L, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommée Directrice régionale de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Nord;
- Monsieur Siembou **ZERBO**, **Mle 97 586 D**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1 ère classe, 7 e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Ouest;
- Monsieur Moussa **TASSEMBEDO**, **Mle 216 697 S**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi de l'Est;

- Monsieur Hassane **OUEDRAOGO**, **Mle 210 950 S**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Nord ;
- Madame Pêg-Wendé Apolline Marie Rolande **BALKOUMA**, **Mle 324 698 N**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommée Directrice régionale de la jeunesse et de l'emploi du Plateau-Central;
- Monsieur Mahamoudou **SAWADOGO**, **Mle 303 895 F**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Sahel;
- Monsieur Fousséni **DISSA**, **Mle 212 262 J**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Sud-Ouest;
- Monsieur Moussa **SERE**, **Mle 259 739 D**, Conseiller en emploi et formation professionnelle, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Fernand **KABORE**, **Mle 46 481 X**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs du Centre-Sud;
- Monsieur Jacob **SIA**, **Mle 237 928 F**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Sud;
- Monsieur Dendeol Iminazi SOMDA, Mle 117 340 K, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services;
- Monsieur Bagora **BADO**, **Mle 237 911 G**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur du sport pour tous.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence nationale de promotion de la finance inclusive au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- du Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-BFR) au titre du ministère de la Santé ;
- de la Société internationale de transport africain par rails (SITARAIL) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- de la Société Taparko Mining (TM) SA et de la Société minière RIVERSTONE KARMA SA au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières;
- du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) au titre du ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique;
- de l'Ecole normale supérieure (ENS) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- de l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain du Burkina (ACOMOD-BURKINA) au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat;
- de l'Agence de l'eau du Liptako au titre du ministère de l'Environnement,
 de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de l'Agence nationale de promotion de la finance inclusive (ANPFI), du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) et de l'Ecole normale supérieure (ENS).

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale de promotion de la finance inclusive (ANPFI) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre de la Primature :

- Monsieur Ousmane **ZONGO**, **Mle 247 192 F**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Ernest KABORE, Mle 91 269 A, Inspecteur du trésor ;
- Monsieur Donatien **ZONGO**, **Mle 111 073 A**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi :

- Monsieur Sassiémiké Abdoul Kader **SOMA**, **Mle 334 002 G**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale :

- Monsieur Bertrand **SAWADOGO**, **Mle 200 261 R**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Adama **SANKARA**, **Mle 118 353 X**, Conseiller en agriculture.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES DU BURKINA FASO (AP/SFD-BF)

- Monsieur Aryéonne Innocent **SOME**, Directeur adjoint de la faîtière des caisses populaires du Burkina.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FINANCE INCLUSIVE (ANPFI)

Madame Estelle Marie Sandrine TANKOANO/WEDRAOGO,
 Mle 210 026 Z, Chargé des relations publiques.

Le second décret nomme Monsieur Ernest KABORE, Mle 91 269 A, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de promotion de la finance inclusive (ANPFI) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-BFR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Ziemlé Clément **MEDA**, **Mle 80 507 H**, Médecin de santé publique.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA DELEGATION SPECIALE REGIONALE DES CASCADES

- Monsieur Hamadou **DICKO**, **Mle 304 102 R**, Administrateur civil.

C. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Firmin **BAGORO**, **Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement au Conseil d'administration de la Société internationale de transport africain par rails (SITARAIL) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société Taparko Mining (TM) SA pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Gislain William **TOE**, **Mle 119 323 N**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières :

- Monsieur Rakiswenkouni Aimé Césaire **ZANGRE**, **Mle 58 453 W**, Inspecteur du trésor, en remplacement de Monsieur Athanase BOUDA.

Le second décret nomme Monsieur Mamadou SERE, Mle 39 652 W, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de la Société minière RIVERSTONE KARMA SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Boubacar SANGARE.

E. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique :

- Monsieur Barthélemy **BADIEL**, **Mle 246 742 U**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle ;
- Madame Solange **COMPAORE/TRAORE**, **Mle 54 530 K**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Salfou SAVADOGO, Mle 208 034 K, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LE CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE

- Madame Marie Josepha **ZOUNDI/ILBOUDO**;

- Monsieur Seydou GANAME;
- Madame Wend-Lassida Micheline Edwige **ZONGO**.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) à titre de régularisation pour compter du 1^{er} mai 2024.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Mahamoudou **ROUAMBA**, **Mle 212 625 L**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DU FAFPA

- Monsieur Benewendé Eric **OUEDRAOGO**, **Mle 00 21 C**, Assistant en formation.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'UNITE D'ACTION SYNDICALE

- Monsieur Yéindaogo Georges **SAMNE**.

Le troisième décret nomme Monsieur Salfou SAVADOGO, Mle 208 034 K, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) pour un mandat unique de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Samson **TRAORE**, **Mle 117 006 Z**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations.

Au titre du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :

- Monsieur Marcel GUIGMA, Mle 40 321 E, Enseignant-chercheur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- Madame Mayouré Edith **TAPSOBA/ILBOUDO**, **Mle 256 266 H**, Maître de conférences.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS

- Monsieur Nièssan **KOHIO**, **Mle 162 396 T**, Enseignant-chercheur.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Samuel **PARE**, **Mle 110 909 A**, Professeur titulaire ;
- Monsieur Saturnin **BATIONO**, **Mle 212 347 R**, Conseiller en économie et développement.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Maboudou **KEKELE**, **Mle 46 224 Y**, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN

- Monsieur Michel **BAMBARA**, **Mle 343 624 K**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire.

Le troisième décret renouvelle le mandat de Monsieur Samuel PARE, Mle 110 909 A, Professeur titulaire, Président du Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) pour une dernière période de trois (03) ans.

G. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Mohamed **KABRE**, **Mle 379 541 A**, Technicien supérieur de l'hydraulique et de l'équipement rural, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Liptako pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Jean Modeste BANDE.

H. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain du Burkina (ACOMOD-BURKINA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :

- Monsieur Kagniendia Cheik Oumar **TRAORE**, **Mle 308 432 P**, Ingénieur en génie civil, en remplacement de Monsieur Brahyman NEBIE.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Souleymane **OULA**, **Mle 119 291 L**, Inspecteur du trésor, en remplacement de Monsieur Siméon BONTOGO.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Page 36 sur 36